

var Volume DDD stimulants par 1 000 bénéficiaires par jour ([Atlas](#))

Description	Nombre de doses journalières standard (DDD) remboursées d'antidépresseurs (ATC N06B) délivrés en officine publique au cours de l'année de référence, par 1 000 bénéficiaires (de 6 à 17 ans) de l'assurance maladie en Belgique par jour.	Code	stat_017_003_At
<i>Codification</i>	Nombre de DDD par 1 000 bénéficiaires par jour	Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none"> SS00050-Quantité SS00135-Code CNK ATC_PHAR_L-Code ATC niveau 3
<i>Remarques</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le remboursement des stimulants dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire est presque exclusivement prévu pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans accomplis chez qui on a posé un diagnostic de TDAH. Par conséquent, les chiffres de l'Atlas se limitent à cette tranche d'âge. Vous trouverez davantage d'informations sur les tranches d'âge et les indications de médication sur le site 'Trajet de soins TDA/H' et dans l'avis n° 8570 du Conseil supérieur de la Santé. Il s'agit ici uniquement de spécialités pharmaceutiques, à savoir des médicaments produits par des firmes pharmaceutiques. Ils sont remboursés par l'assurance maladie lorsque les conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> o Le médicament figure sur la liste des spécialités pharmaceutiques dont le remboursement est prévu par l'assurance maladie. o Le médicament a fait l'objet d'une prescription par un médecin, un dentiste ou une sage-femme. o Le médicament est délivré par un pharmacien. La dose journalière standard ou <i>Defined Daily Dose</i> (DDD) est l'unité de mesure internationale créée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle permet la comparaison de l'usage de différents médicaments. Il s'agit d'une estimation de la dose moyenne journalière que consomme par jour un adulte d'un poids corporel d'environ 70 kg dans son indication principale. Étant donné que le remboursement n'est prévu que pour les mineurs d'âge, cela ne peut pas non plus être considéré comme dose journalière. La classification ATC est un classement international créé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui répartit les principes actifs des médicaments en groupes selon l'organe ou le système sur lequel ils agissent et selon leurs caractéristiques thérapeutiques, pharmacologiques et chimiques. Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. En cas de domicile inconnu à cette date, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu ne sont comptabilisées que dans les chiffres du niveau 'Belgique'. Vous trouverez davantage d'informations dans le Chiffre-clé Atlas sur le thème de la consommation de stimulants en Belgique. 	Variable(s) équivalente(s)	<ul style="list-style-type: none"> cube_017_003-Volume DDD stimulants par 1 000 bénéficiaires par jour stat_017_007-Consommateurs de stimulants stat_017_017-Consommateurs de stimulants très courte durée stat_017_018-Consommateurs de stimulants courte durée stat_017_019-Consommateurs de stimulants durée moyenne stat_017_020-Consommateurs de stimulants longue durée stat_017_027-Consommateurs de stimulants dont la première dose a été prescrite par un médecin-spécialiste
Disponible	2008	Mots clés	
Référence recommandée	IMA_AIM (23/09/2025), stat_017_003, Atlas IMA_AIM (accessed on 16/02/2026)		

Dernière mise à
jour des
métadonnées

23/09/2025